



**3^{ÈME} TEMPS : UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE
À L'ÉCHELLE DE LA COPROPRIÉTÉ
POUR POSER LE BON DIAGNOSTIC**

**Afin d'arrêter le programme de travaux
d'économies d'énergie le plus efficace, la
réalisation préalable d'un audit thermique global
de la copropriété est nécessaire.**

- > Cet audit devra être réalisé par un bureau
d'études thermiques spécialisé.
- > Il pourra dans certains cas être subventionné par
la Région Bourgogne Franche-Comté.

Ensuite, l'assemblée générale de la copropriété
pourra voter pour le choix du scénario de travaux à
mettre en œuvre, et les études techniques pourront
être lancées.

Important : Avec l'entrée en vigueur de la Loi
Climat & Résilience d'août 2021, les copropriétés
vont progressivement être soumises à l'obligation
de réaliser un DTG, Diagnostic Technique Global
(plus large que le seul volet thermique) et de mettre
en place un PPT, Plan Pluriannuel de Travaux.

**C'est donc le bon moment au sein des
copropriétés pour engager la réflexion !**



**ZOOM / OPÉRATION FAÇADE
AU CŒUR DE LONS-LE-SAUNIER**

Si votre copropriété est située
dans le centre ancien de Lons-Le-Saunier,
vous pourrez aussi être aidé
pour le ravalement de vos façades.
C'est le moment d'y réfléchir !



PROFITEZ AUSSI D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE POUR L'INSTALLATION D'UN ASCENSEUR

**Une subvention de la ville de LONS-LE-SAUNIER
est mobilisable durant toute l'OPAH-RU :**
égale à 40% du montant Hors Taxes des travaux
d'installation d'un ascenseur (desservant au moins
deux logements), plafonnée à 32.000 € !
**C'est vraiment le moment de réfléchir à cet
investissement, qui revalorisera fortement votre
patrimoine !**

SOLIHA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

JURA SAÔNE-ET-LOIRE

POUR TOUTE INFORMATION SUR L'OPAH-RU, ET POUR
UNE 1^{ÈRE} PRISE DE CONTACT SI VOUS PORTEZ UN PROJET :

03 84 86 19 10
contact@jura.soliha.fr
32 rue Rouget-de-Lisle 39000 Lons-le-Saunier

Ce programme
est mené avec  **France
Rénov'**
Le service public pour mieux
rénover mon habitat

ECLA

Lons Agglo



COPROPRIÉTAIRE

AU CŒUR DE
LONS-LE-SAUNIER
OU DE MONTMOROT

*Réduisez votre
consommation énergétique*

AGENCE PUBLICO



AIDES POUR LES COPROPRIÉTÉS :



Si vous cherchez à réduire fortement la consommation énergétique de votre immeuble, et donc vos propres charges,

Si votre copropriété réfléchit à la mise en œuvre d'un programme de rénovation énergétique global,

Si vous voulez valoriser votre patrimoine et lui redonner de la valeur,

Vous pouvez peut-être bénéficier, dans le cadre de votre copropriété, de subventions importantes grâce à l'OPAH-RU ECLA – Cœur de ville !

Renseignez-vous sans engagement... Vous pourrez profiter de conseils techniques et financiers, et d'un accompagnement administratif gratuit pour le montage des dossiers de demandes d'aides.

L'aide de l'Etat « MaPrimeRénov' copropriété » permet de subventionner les programmes d'économies d'énergie performants dans les copropriétés :

Isolation thermique par l'extérieur, isolation des combles et des planchers bas des immeubles, amélioration ou remplacement du chauffage collectif, systèmes de régulation, ventilation mécanique ...

Ces travaux doivent permettre **un gain de performance énergétique d'au moins 35%**, validé par une étude thermique réglementaire.

Pour en bénéficier, la copropriété doit :

- > être immatriculée au Registre National des Copropriétés,
- > être construite depuis plus de 15 ans,
- > être constituée d'au moins 75% de lots d'habitations principales.

Chaque copropriétaire aura droit, SANS conditions de ressources ni d'occupation, à une aide de 25% de sa quote-part de travaux éligibles (plafond de 15.000 € HT de travaux, soit 3.750 € d'aide maxi). Des primes complémentaires seront attribuées aux copropriétaires aux ressources modestes et pour les programmes de travaux très performants (atteinte classe B).

« MaPrimeRénov' copro » est cumulable avec les CEE (Certificats d'Economies d'Energie), les aides individuelles des caisses de retraite, des prêts collectifs (écoprêt à taux zéro / prêt avance subventions) ou individuels (prêt personnel copropriété, prêt social PROCIVIS ...).

Ce type de projets de rénovations en copropriétés ne pourra aboutir que si les conseils syndicaux, et à travers eux l'ensemble des copropriétaires, sont sensibilisés très en amont, et convaincus de l'intérêt d'engager des travaux : réduction des charges énergétiques, gain de confort, valorisation patrimoniale des logements...

L'animateur de l'OPAH-RU, SOLIHA, pourra remplir ces missions de sensibilisation auprès des copropriétés intéressées au sein du périmètre.

UN ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DU PROJET PAR SOLIHA :

Ensuite, SOLIHA accompagnera les copropriétaires et leurs syndicats dans les différentes phases techniques et administratives de préparation de leur projet de travaux, assurera le montage financier du programme, et détaillera à chaque copropriétaire individuellement son plan de financement (quote-part de travaux / aides mobilisables dans sa situation / possibilité de prêts ...).

Les différents dossiers de subventions (collectives et individuelles) seront ensuite montés par SOLIHA.